

Direction des Routes  
et des Transports

Colmar, le – 7 FEV. 2007

**ARRÊTÉ N° 025/2007 – DRT**

**Portant réglementation permanente de la circulation sur la  
RD 9 bis, hors agglomération, sur le territoire des Communes  
de BETTLACH, LINS DORF et OLTINGUE**

**Le Président du Conseil Général  
du Département du Haut-Rhin,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 3221-4,

**VU** le Code de la Route et notamment ses articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,

**VU** les arrêtés des 10 et 15 juillet 1974 modifiés, relatifs à la signalisation routière,

**VU** l'avis du Directeur des Routes et des Transports,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'homogénéiser les limitations de vitesse, au carrefour des RD 9 bis et RD 21 bis, hors agglomération, au lieu-dit "Saint-Blaise" ; il est nécessaire de limiter la vitesse de tous les véhicules sur la RD 9 bis ;

**SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** – La vitesse de tous les véhicules est limitée à 50 Km/h, dans les deux sens de circulation, hors agglomération, sur la route départementale n° 9 bis, au lieu-dit "Saint-Blaise", sur le territoire des Communes de BETTLACH, LINS DORF et OLTINGUE (du PR 14+766 au PR 14+899).

.../...

**ARTICLE 2** – L'attention des usagers sera attirée sur cette nouvelle réglementation par la mise en place d'une signalisation conforme aux dispositions de l'arrêté interministériel relatif à la signalisation des routes et autoroutes par les soins de l'Unité Routière d'Altkirch.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté sera publié au Bulletin d'Information Officiel du Département et sera notifié à :

- MM. les Maires de BETTLACH, LINS DORF et OLTINGUE,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin,
- M. le Commandant de la C.R.S. 38,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- M. le Secrétaire Général de la Chambre Professionnelle des Transporteurs Routiers du Haut-Rhin.

LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and some smaller scribbles.

Charles BUTTNER